

EUROPE PUISSANCE DE
VALEURS

DÉCRYPTAGE

19 AVRIL 2019

#SOVERAINETÉ

#LESMOTSDELACAMPAGNE

#ELECTIONS2019



LES MOTS DE LA CAMPAGNE

LA SOUVERAINETÉ

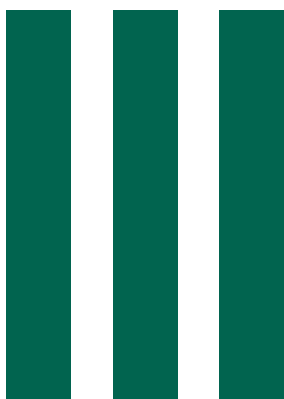


La présente note résulte d'un échange entre des membres du groupe de travail de l'Institut Jacques Delors sur les élections européennes (PERVENCHE BÉRÈS, JEAN-LOUIS BOURLANGES, THIERRY CHOPIN, ALAIN LAMASSOURE, PASCAL LAMY, SÉBASTIEN MAILLARD, MATTHIEU MEUNIER, CHRISTINE VERGER, GENEVIÈVE PONS) et des membres du Groupe d'études géopolitiques (RAMONA BLOJ, GILLES GRESSANI, VERA MARCHAND)

« Les mots de la campagne » est une série mensuelle de publications produite en partenariat par le Groupe d'Etudes Géopolitiques (GEG) de l'École Normale Supérieure (Ulm) et l'Institut Jacques Delors. Elle propose des décryptages sur des mots-clés susceptibles de structurer la campagne des élections européennes à venir.

Des notions comme populisme, nationalisme, progressisme ou souverainisme dessinent aujourd'hui les lignes de force d'un véritable champ de confrontations politiques. Ces termes, qui ont tous une longue histoire, restent aujourd'hui encore en construction permanente et les débats qui les concernent sont nombreux : débats historiques sur leur origine et leur évolution sémantique ; interrogations sur leur place dans la construction de nouveaux narratifs politiques ; débats sur leur nature, entre véritables positionnements idéologiques et stratégies de communication politique.

Trop souvent, l'utilisation fréquente de ces notions dans les débats publics ne reflète pas suffisamment la complexité de leur définition et doit conduire à un travail indispensable d'analyse et de clarification. Dans cette perspective, « Les mots de la campagne » offrent une analyse plurielle de chacun des termes retenus, avec l'ambition de permettre aux lecteurs de mieux saisir leur complexité.



Sur la notion de souveraineté

Pour comprendre la formule "souveraineté européenne" il peut être utile de commencer par cerner le concept de souveraineté, en notant la proximité étymologique étonnante entre les mots "souverain" et "soprano". Si la voix d'un soprano est en effet la plus haute, est souverain celui qui décide en dernière instance.

- Du point de vue juridique cette définition paraît linéaire : l'organisation pyramidale des instances juridiques de la République française fait, par exemple, du Conseil d'État l'instance suprême du droit administratif.
- Du point de vue politique, en revanche, il paraît souvent plus compliqué de déterminer dans quels lieux ou en fonction de quelles relations de pouvoir il faut situer l'instance souveraine.

L'exercice du pouvoir étatique et la souveraineté

On remarque que l'État moderne européen s'est historiquement défini dans la recherche d'éléments permettant de rendre efficace et visible son contrôle sur la dernière instance : l'armée, la monnaie ou les appareils policiers sont devenus des moyens régaliens à disposition des fins du souverain. L'exercice du pouvoir étatique a ainsi fini par se confondre avec la notion de souveraineté. En France il a même fini par devenir le synonyme de contrôle sur le fonctionnement de l'État, de puissance publique.

Cependant, depuis plusieurs décennies on constate une tendance qui va à l'encontre de cette juxtaposition entre

État et souveraineté. Le pouvoir, la puissance et la décision en dernière instance concernent désormais un champ bien plus large que celui des compétences d'un État. D'un côté on assiste à l'émergence du non-régalien (l'environnement, le cyberspace) de l'autre on constate la progressive émancipation de sphères autrefois reliées au régalien (le commerce, en partie la monnaie).

Crise de la souveraineté, émergence du souverainisme

Face à cette dilution de la souveraineté étatique, comme par un mouvement de contrecoup, se répand une idéologie « souverainiste » : les partisans du Brexit affirment une volonté de « take back control », Donald Trump défie les puissances commerciales internationales à partir d'un principe « America first ». En Europe continentale on retrouve également cette tendance, même si les souverainistes européens, à cause de leviers d'action plus limités, doivent souvent avoir recours à l'appui d'une puissance extérieure, comme en Italie¹, et ne paraissent pas toujours intéressés par une sortie de l'Union².

Plus généralement cette volonté de regagner le sentiment d'avoir le choix profite de la confusion entre indépendance et souveraineté et de l'amalgame entre consommateurs et citoyens qui peut être reproché aux politiques européennes.

Le débat sur la souveraineté européenne

La campagne française pour la présidentielle en 2017 a relancé le

1. Raffaele Alberto Ventura, "Le Plan Geraci : l'Italie regarde vers la Chine", Le Grand Continent, 26 août 2018, Url : <https://le-grandcontinent.eu/fr/2018/08/26/le-plan-geraci-litalie-regarde-vers-la-chine/>

2. "La doctrine Orban", Le Grand Continent, 20 juin 2018

débat sur la souveraineté européenne³. Si on peut désormais reconnaître une certaine tendance gaulliste chez Macron, sa proposition politique se situait alors parfaitement dans la lignée mitterrandienne de « la Grande France » au sein de l'Europe. On remarque que parler de souveraineté est souvent le seul moyen de parler d'Europe en France et Emmanuel Macron mise désormais sur cette formule comme un moyen pour prendre position face à Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon qui cherchent à mobiliser ce thème à l'échelle nationale.

Peut-on pour autant prolonger l'usage de ce concept au-delà du cadre électoral français ? Le problème a été de ne pas l'adapter, notamment à la réception du point de vue des pays de l'ancien bloc de l'Est où la notion d'empire est venue perturber le sens de ce concept. Avec l'idée d'empire, c'est le principe d'une obéissance des États fédérés qui est mise en avant, voire, par l'inévitable glissement sémantique vers la notion d'impérialisme, d'extension territoriale par la conquête, ce qui est aux antipodes de l'histoire et de l'esprit de la construction européenne.

La réception de la lettre du président Macron aux "citoyens d'Europe" du 5 mars 2019, dans les pays de l'ancien bloc communiste est à cet égard indicative, car on retrouve à la fois une vieille tendance française à projeter une vision de l'Europe comme projection de la force de l'État (français) à l'échelle européenne, et dans les nations jeunes que sont les anciens pays du bloc de l'Est on retrouve une volonté d'affranchissement d'un

pouvoir extérieur et supranational, une volonté d'exercer, enfin, une pleine souveraineté à la taille de l'indépendance enfin reconquise.

Une souveraineté européenne ?

Au-delà des considérations linguistiques et historiques, c'est l'application du principe de souveraineté à l'Union européenne qui pose problème. Est-ce que cette souveraineté est une souveraineté totale ? Si elle existe, est-elle partielle ? Comment délimiter ce partage sans effectuer un saut qualitatif vers la dimension fédérale ?

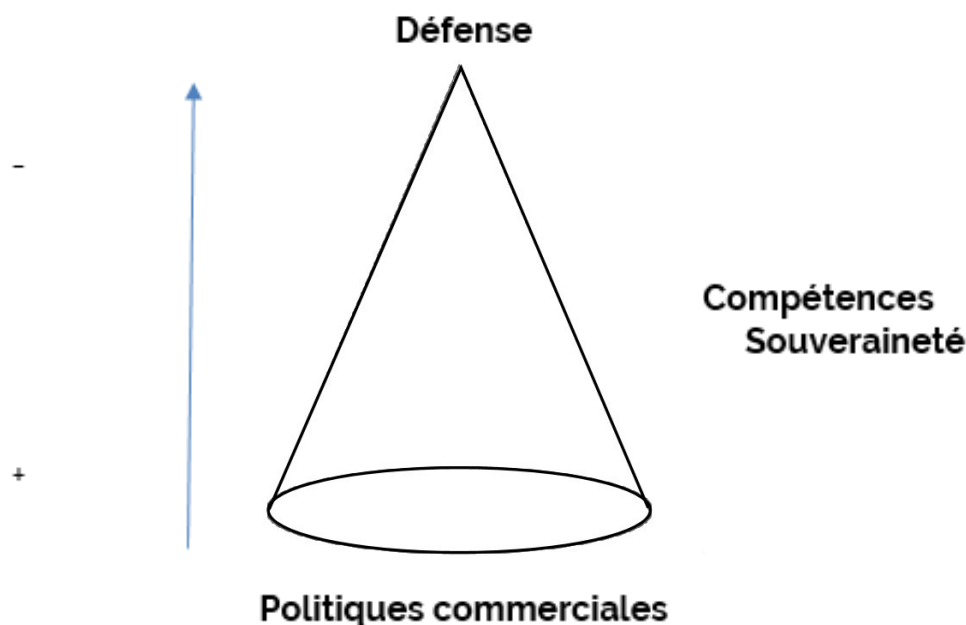
On doit d'abord reconnaître que l'Europe régaliennne est partielle et évolutive, et que la souveraineté est au mieux en partage avec les souverainetés nationales. Jacques Delors parlait paradoxalement d'une « Fédération d'États nations ». Ce paradoxe traduisait une idée fondamentale : au sein de l'Union Européenne, la souveraineté se doit d'être multimodale et capable d'articuler plusieurs échelles.

Le principe de subsidiarité, en effet, assure le partage de compétences entre les États-membres et les institutions européennes. La souveraineté européenne dépend du partage des compétences établi par les Traités. L'Europe ne peut pas déclencher un conflit et mobiliser une armée, mais elle peut déclencher une guerre commerciale. La souveraineté varie donc largement selon les domaines et le principe du vote à l'unanimité est souvent un frein à son expression et ce même si de rares passerelles vers le vote à majorité

³. « Défendre l'Europe pour défendre la vraie souveraineté », Thierry Chopin, 24 avril 2017, Institut Jacques Delors et Fondation Robert Schumann

qualifiée existent dans les traités.
Il est possible de schématiser la souveraineté européenne comme suit :

fédéral européen et s'accommode des modalités diverses d'exercice, à l'instar de la formation en cours d'un corps européen de gardes-côtes et gardes-frontières.



Dès lors, l'objectif, à terme, d'une véritable souveraineté européenne est de transformer ce cône en cylindre. Un discours plus ambitieux sur la souveraineté européenne est en effet un moyen d'ouvrir la voie vers un sentiment d'appartenance, d'apporter une réponse à la question identitaire et d'affirmer le principe selon lequel il faut « continuer à s'intégrer pour devenir souverain ». La souveraineté ne conduit pas pour autant nécessairement à un État

De ce point de vue, les notions de bien commun, de bien public européen, sont nécessaires pour donner corps à un contenu, à une Europe régaliennne. L'intérêt des enjeux régaliens permettent de distinguer entre un 'dedans' et un 'dehors', et donc d'ouvrir la voie à la constitution, à terme, d'un sentiment d'appartenance à l'UE.

Directeur de la publication : Sébastien Maillard ■ La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas dénaturer le sens et d'en mentionner la source ■ Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) ■ L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution ■ Version originale ■ © Institut Jacques Delors